

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2023

Présents : Mmes & Mrs LAFOREST – LE MOUËL – DROUIN – ANDRÉ – DE KERPEL – LEDOUX – PARIS – MANNAPIN – LAHITTE – FERREIRA – NEUSCHWANDER – DEJEAN-TRONQUET –GRUYÈRE – CARRASCO – PAPILLON – DELPRAT – MARCHAND

Absent (s) (es) : Néant

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Mme BROUILLARD – M. WARUSFEL

Pouvoirs : Mme BROUILLARD à Mme ANDRÉ
M. WARUSFEL à Mme MARCHAND

Mme PAPILLON Michèle a été nommée **secrétaire de séance**.

Délibération N° 09 / 2023 : C.C. THELLOISE : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (C.L.E.C.T.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération ;
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Communauté de communes Thelloise ;
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 10 / 2023 : OUVERTURE DU PARC – AMÉNAGEMENT DE LA PLACE MOUTIER ET D'UNE SENTE PIÉTONNE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ✓ **D'APPROUVER** la contexture du projet ainsi que le plan de financement ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à établir toute demande de subvention auprès de partenaires financiers ;
- ✓ **DE SOLLICITER** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes au taux maximum ;
- ✓ **DE SOLLICITER** à cet effet une subvention auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au taux maximum ;
- ✓ **DE SOLLICITER** à cet effet une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France au taux maximum ;
- ✓ **DE PRENDRE** l'engagement de réaliser l'étude ou les travaux si les subventions sollicitées sont accordées ;
- ✓ **DE PRENDRE** l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Délibération N° 11 / 2023 : OUVERTURE DU PARC – CRÉATION DE PARC PAYSAGER DU CHÂTEAU DE VILLERS-SOUS-SAINT-LEU : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 17 (M. LAFOREST, M. LE MOUËL, M. DROUIN, Mme ANDRÉ, M. DE KERPEL, Mme LEDOUX, M. PARIS, Mme DEJEAN-TRONQUET, Mme MANNAPIN, Mme BROUILLARD, M. NEUSCHWANDER, M. LAHITTE, Mme FERREIRA, Mme GRUYÈRE, Mme PAPILLON, Mme MARCHAND, M. WARUSFEL), Abstention : 0, Contre : 2 (M. CARRASCO, M. DELPRAT)), décide :

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ✓ **D'APPROUVER** la contexture du projet ainsi que le plan de financement ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à établir toute demande de subvention auprès de partenaires financiers ;
- ✓ **DE SOLLICITER** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes au taux maximum ;
- ✓ **DE SOLLICITER** à cet effet une subvention auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au taux maximum ;
- ✓ **DE SOLLICITER** à cet effet une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France au taux maximum ;
- ✓ **DE PRENDRE** l'engagement de réaliser l'étude ou les travaux si les subventions sollicitées sont accordées ;
- ✓ **DE PRENDRE** l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Délibération N° 12 / 2023 : OUVERTURE DU PARC – AMÉNAGEMENT D'UN PARKING VÉGÉTAL : DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 16 (M. LAFOREST, M. LE MOUËL, M. DROUIN, Mme ANDRÉ, M. DE KERPEL, Mme LEDOUX, M. PARIS, Mme DEJEAN-TRONQUET, Mme MANNAPIN, Mme BROUILLARD, M. NEUSCHWANDER, M. LAHITTE, Mme FERREIRA, Mme PAPILLON, Mme MARCHAND, M. WARUSFEL), Abstention : 0, Contre : 3 (M. CARRASCO, M. DELPRAT, Mme GRUYÈRE)), décide :

- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ✓ **D'APPROUVER** la contexture du projet ainsi que le plan de financement ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à établir toute demande de subvention auprès de partenaires financiers ;
- ✓ **DE SOLLICITER** à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes au taux maximum ;
- ✓ **DE SOLLICITER** à cet effet une subvention auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au taux maximum ;
- ✓ **DE SOLLICITER** à cet effet une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France au taux maximum ;
- ✓ **DE PRENDRE** l'engagement de réaliser l'étude ou les travaux si les subventions sollicitées sont accordées ;
- ✓ **DE PRENDRE** l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

Délibération N° 13 / 2023 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ACTER** la présentation faite du Compte Financier Unique ;
- ✓ **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✓ **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- ✓ **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 14 / 2023 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ADOPTER** la proposition du groupe de travail sur les Finances ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 15 / 2023 : ÉLECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE AU MAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE PLACER** la nouvelle adjointe au dernier rang du tableau des adjoints, permettant aux autres adjoints de remonter dans l'ordre du tableau tout en respectant la parité ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Résultat du 1^{er} tour du scrutin :

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

a) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 1

c) Nombre de bulletins blancs : 4

d) Nombre de suffrages exprimés (a-b) : 18

e) Majorité absolue : 9

A obtenu :

Madame Sophie LEDOUX 14 voix (quatorze)

Madame Sophie LEDOUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

Fait le vendredi 17 mars 2023

Le Maire,
Guy LAFOREST

